



DÉCISION N° 2023-073



Signature du devis pour le projet musical « JEUX OLYMPIQUES »
au sein de l'école élémentaire André MALRAUX

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n°2020-014 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire certaines attributions visées à l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU la proposition de l'entreprise Ze Prod Next Door ;

CONSIDERANT le souhait de la direction de l'école élémentaire André Malraux de mettre en place des ateliers musicaux intitulés « JEUX OLYMPIQUES » ;

CONSIDERANT la nécessité pour la collectivité de faire appel à un prestataire extérieur pour assurer ce type de prestation.

DÉCIDE

Article 1 : D'APPROUVER le devis avec l'entreprise ZE PROD NEXT DOOR, sis 14 rue Léo Lagrange – 91700 SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS, SIRET N°80496322100036, relatif à :

- ✓ La mise en place d'ateliers musicaux de mi-octobre à fin décembre 2023 pour 10 groupes - 10 demi-journées et 3 groupes par demi-journée ;
- ✓ pour un montant forfaitaire de 1 400,00 euros TTC.

Article 2 : DE SIGNER tous les documents contractuels s'y rapportant.

Article 3 : DE PAYER les dépenses sur le chapitre 011 du budget.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le préfet de l'Essonne.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 02 octobre 2023

Le Maire,



Gilles FRAYSSE